

bien acquitter nous avons estimé ne pouvoir faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, même dans la charge du Lieutenant de la dite compagnie que vous avez depuis plusieurs années ou vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidélité et affection à notre service. A ces causes et autres à ce nous mouvant nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, capitaine de la dite compagnie vacante comme dit est ci-dessus, laquelle vous commanderez, conduirez et exploiterez sous notre autorité et sous celle du colonel du dit Régiment. Qu'à part et ainsi qu'il vous sera par nous ou nos Lieutenants Généraux, commandé et ordonné pour notre service, et nous vous ferons payer, ensemble les officiers, et soldats de la dite compagnie, des états, appointements et soldes qui vous seront et à eux dues suivant les montres et raisons qui en seront faites par les Commissaires et Conseillers des Guerres et de départir tant et si longuement que la dite compagnie sera sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que nous n'en puissions recevoir des plaintes. De ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial. Mandons au Sieur de Chambellé, Colonel du Régiment de vous faire reconnaître en cette qualité et à tous qu'il appartiendra qu'à vous en ce faisant soit obéi. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le dixième jour de Décembre, l'an de grâce mil six cent soixante-cinq et de notre règne le vingt-troisième. (Signé) Louis (Par le Roi), LE TELLIER.¹

Né le 17 février 1640, M. de la Durantaye était donc âgé de vingt-cinq ans et dix mois près, lorsqu'il atteignit le grade de capitaine. N'oublions pas, toutefois que, dans le titre de la seigneurie de Kamouraska, le 15 juillet 1674, Frontenac dit que "le sieur de la Durantaye est venu en ce pays capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan." N'y aurait-il pas un léger malentendu dans ces expressions, ou bien la Durantaye agissait-il comme capitaine dès son arrivée en Canada ?

Après la marche infructueuse des troupes contre les bourgades vides des Agniers, le capitaine Pierre de Saint-Paul sieur de Lamothe fut chargé de construire un fort, sur une île, à quatre lieues de l'extrémité nord du lac Champlain ; c'était au printemps de 1666 ; M. de la Durantaye fut son principal officier en cette occasion et commandait une compagnie.² L'automne suivant, l'armée française partit de là (le fort Sainte-Anne) pour aller de nouveau combattre les Iroquois, et cette fois elle atteignit son but. Après cette seconde expédition, qui fut suivie d'une paix stable de quinze

¹ Michel le Tellier, secrétaire d'Etat au département de la guerre, 1643-66. Son fils Louvois lui succéda.

² Dollier de Casson : *Histoire du Montréal*, pages 188-191.